

La lettre mensuelle de

JEAN-LUC BLEUNVEN

Lizher ar c'hannad



n° 43

Édito - Rak-ger

Répartir les richesses pour lutter contre les inégalités

La question d'un revenu universel est très présente dans les débats de l'élection présidentielle. Le succès rencontré par ce sujet révèle les questionnements émergents sur les évolutions du travail et des moyens pour chacun de se réaliser dans notre société intégrée (chacun dépend de tous). **Nous ne pourrions plus tolérer sans révolte l'accroissement continu des inégalités de revenu et de patrimoine** que nous constatons ces dernières années. La régulation et la répartition des richesses par l'emploi ne suffira plus. Les États peinent à contrôler les flux de l'économie mondialisée, ce qui engendre une volonté dite populiste de fermeture des frontières. **Il faut inventer des nouvelles politiques qui nous donneront souplesse et liberté**, afin de nous adapter à l'économie de demain.

Pour beaucoup d'entre nous, notre culture de l'effort rend difficile de concevoir ce « revenu sans travail », « travail » étant dans ce raccourci synonyme de « métier ». Dépassons ce jugement moral issu de notre culture, car il est temps de passer aux essais. **Une telle proposition doit être tentée, expérimentée avant d'être concrétisée.** Cela nous demandera de **revisiter la fiscalité, l'éducation, la formation et de revoir notre vocabulaire discriminant sur le chômage** et sur les situations en dehors de l'emploi traditionnel.

Cela dit, nous devons garder en tête que « *Le revenu universel ne résoudra pas tous nos problèmes économiques et sociaux, c'est simplement une réforme socio-fiscale qui permet de rendre la redistribution plus claire et plus efficace.* » (Jean-Eric Hyafil, Enseignant-chercheur au Centre d'économie de la Sorbonne, dans l'article « [Le revenu universel est finançable et il ne créera pas une société d'assistés](#) », Le Monde du 7/02/2017)

Le moment des élections est propice pour faire évoluer, par des débats de qualité, notre lecture du monde contemporain. Alors, saisissons cette occasion de **participer à ce débat trop facilement caricaturé et occulté** par les affaires scandaleuses qui ne profitent à personne, sinon peut-être à l'extrême droite.

A galon ganeoc'h
Jean-Luc Bleunven

Vie locale – Buhez ar vro



Le 23^{ème} forum de l'apprentissage FOROMAP s'est tenu au Quartz à Brest le samedi 28 janvier dernier. Il a pour objectif de mettre en relation les collégiens et lycéens avec des élèves apprentis et des chefs d'entreprise (dont il n'est pas inutile de rappeler que la moitié d'entre eux est issue de l'apprentissage).

Il s'agit de démontrer aux jeunes et à leurs familles que l'apprentissage, loin d'être une solution de dernière chance en cas d'échec scolaire, représente une véritable opportunité pour apprendre un métier.

En 2017, FOROMAP a attiré plus de 4000 visiteurs en l'espace d'une journée, dont 2900 jeunes préoccupés par leur avenir.

Cette année, la journée d'inauguration a été exceptionnelle en réunissant pas moins de trois ministres : Bernard Cazeneuve, Premier ministre, Myriam El Khomri ministre du Travail et Jean-Yves Le Drian ministre de la Défense. Ils ont souligné l'importance pour le Gouvernement de favoriser l'apprentissage et la formation en alternance, notamment dans l'objectif de lutter contre le chômage.

> **Février 2017**

> **Brèves – Titouroù**

Le 10 janvier j'ai assisté au **baptême du navire du Parc marin d'Iroise, le Valbelle**, en présence d'Irène Frachon, la marraine du navire. Un bel outil pour la protection et le développement du parc.

Le 26 janvier j'ai rendu visite au **Garage De Jesus du Conquet, qui a obtenu une subvention** du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat) pour la réalisation de son projet de **mise aux normes environnementales**.

Le 27 janvier, j'ai **présenté les évolutions législatives récentes sur la loi Littoral**, et en particulier sur l'introduction des risques naturels dans la loi (érosion, submersion) lors du **colloque sur la loi Littoral à l'UBO**.

Ce 27 janvier j'ai accompagné Bernard Cazeneuve, Thierry Mandon et Jean-Yves Le Drian à l'**inauguration des pôles numériques du C@mpus numérique de Bretagne** et à l'inauguration du **salon FOROMAP**.

Ce même jour, Grégory Le Bris, dirigeant de l'**imprimerie PAM à Brest**, nous a présenté son entreprise, qui s'est adaptée à la révolution numérique en conservant les savoir-faire, outils et machines anciennes.



Le 28 janvier, j'ai **cosigné une tribune contre le CETA**. Le partenariat avec les ONG se poursuit pour empêcher l'entrée en vigueur de cet accord et redéfinir la politique commerciale de l'Union.

Le 30 janvier, M. Spieth, Président de la **Banque alimentaire de Brest**, m'a fait visiter les anciens et nouveaux locaux.

Ce lundi 30 janvier, **je suis allé au Conquet pour échanger avec les parents des élèves de l'école publique et les élus** qui manifestaient contre la fermeture d'une classe.

Le mardi 31 janvier, j'ai interrogé Madame Ségolène Neuville, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, sur le **manque de place en IME pour les enfants et adolescents en situation de handicap**. J'ai rappelé que l'éducation était un droit fondamental et mis en exergue la réalité du terrain, à savoir principalement le problème des listes d'attente ([voir mon blog](#)).

JEAN-LUC BLEUNVEN



Travail parlementaire

Mercredi 15 février, en commission des Affaires européennes, j'ai présenté une [proposition de résolution européenne](#) sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC) après 2020. Je réaffirme mon engagement pour **une PAC préservant l'emploi dans l'agriculture et dont l'objectif est de répondre aux défis alimentaires, environnementaux et sociétaux.**



Premièrement, ce texte propose que la PAC favorise une transition de l'agriculture conventionnelle vers une **agriculture raisonnée, raisonnable et pourvoyeuse d'emplois**. La PAC a favorisé ces dernières années l'intensification de la production et la concentration des exploitations agricoles. Quel en est l'intérêt quand elle a contribué à assécher les trésoreries et fait disparaître les emplois agricoles ? Les priorités de la prochaine réforme de la PAC doivent être le renouvellement générationnel des agriculteurs et le soutien aux exploitations créatrices d'emploi, en particulier les petites et moyennes exploitations. Les producteurs les plus fragiles, en particulier les plus jeunes, doivent bénéficier d'un filet de sécurité leur assurant une protection contre les aléas économique et climatique. Ces emplois seront permis grâce à **une production à haute valeur ajoutée**. Les spécificités du secteur agricole doivent prévaloir sur les règles de la concurrence. Les situations d'exploitations surendettées, gérées par des hommes et des femmes souvent au comble du désespoir, ne doivent plus être considérées comme étant une fatalité.

Par ailleurs, pour une meilleure **souveraineté et sécurité alimentaire des européens**, j'ai appuyé la proposition de renommer la PAC en « Politique Alimentaire et Agricole Commune » afin d'insister sur **le lien entre notre politique agricole et la qualité alimentaire de nos aliments.**

Enfin, le secteur agricole doit aussi continuer à contribuer à la lutte **contre le dérèglement climatique**. Nous proposons que les aides de la PAC soient réorientées vers les exploitations **plus respectueuses de l'environnement, de l'emploi et de l'aménagement du territoire.**

Le texte que j'ai présenté encourage donc l'adoption d'une réforme en faveur **d'outils simples et lisibles**, au service **d'objectifs clairs en matière d'emploi et d'environnement**. La Commission européenne doit bâtir la prochaine réforme de la PAC dans une logique de **co-construction avec les instances nationales et locales.**

**PAC 2020 :
création d'emplois
et
alimentation de
qualité**

Questions écrites - Goulennou

J'ai interpellé le Gouvernement sur :

- **l'impossibilité pour les veuves des marins titulaires d'une pension de retraite anticipée (PRA)**, et qui sont décédés d'une maladie à évolution lente avant la publication du droit d'option pour une pension d'invalidité maladie professionnelle (PIMP), **de bénéficier de la possibilité de transformer la PRA en PIMP**. (Affaires sociales et Santé), [voir la QE n° 102294](#).
- **la difficulté de trouver une place en maison de retraite spécialisée pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson**. (Affaires sociales et Santé), [voir la QE n° 102303](#).

Le Gouvernement a répondu :

- **à ma question sur les conséquences de la fusion de l'Agence française de l'adoption (AFA) et le Groupement d'intérêt public de l'enfance en danger (GIPED)** (Affaires étrangères et développement international), [voir la QE n° 99941](#).

Les questions ainsi que les réponses du Gouvernement sont à retrouver sur le site internet www.jeanlucbleunven.fr, dans la rubrique « Travail parlementaire ».

> Pour me contacter

36 rue des Trois Frères Le Roy - 29860 Plabennec

Secrétariat : 02 98 03 15 58

Mail : contact@jeanlucbleunven.fr

Site : www.jeanlucbleunven.fr

Facebook : www.facebook.com/jl.bleunven

Twitter : [@JeanLucBleunven](https://twitter.com/JeanLucBleunven)

> Les permanences

- Les vendredis de 9 heures à 12 heures, à la permanence parlementaire de Plabennec.

- Prochaine permanence décentralisée : **vendredi 3 mars** à la mairie de Plouzané.

Il est préférable de prendre rendez-vous.